



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100496

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

***Association Centre Culturel et Touristique du Vin. Avenant
n°1 à la convention de partenariat 2010. Subvention.
Décision. Autorisation.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a décidé de lancer le projet de création d'un Centre Culturel et Touristique du Vin afin de doter les deux principales filières économiques de la région, que sont le vin et le tourisme, d'un équipement d'envergure. Celui-ci devrait voir le jour en 2014 dans le quartier des Bassins à Flot.

Par délibération n°20090496, en date du 28 septembre 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à créer, avec la CUB, le CIVB, le Conseil Régional d'Aquitaine et la CCIB, l'association Centre Culturel et Touristique du Vin (CCTV).

Lors de sa séance du 26 avril 2010 (délibération n° 20100203), le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2010 avec l'association, avec l'octroi d'une subvention de 55 547 € correspondant aux actions de l'association de décembre 2009 à juillet 2010.

Après examen des divers montages juridico-financiers appropriés pour mener à bien cette opération, il a été convenu que la Ville soit maître d'ouvrage de ce futur équipement structurant tout en perpétuant la structure associative regroupant l'ensemble des partenaires du projet, dans un rôle de conseil à la maîtrise d'ouvrage lors du processus opérationnel.

Pour la période d'août à décembre 2010, le budget prévisionnel de l'association s'établit à 312 876,85 € TTC, avec une participation attendue de la Ville de 17 220,72 €, somme d'ores et déjà inscrite en DM1. Cette participation pourrait être revue à la hausse dans le cas où l'un des partenaires territoriaux se désengageait du projet.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat 2010 ainsi que le budget correspondant aux actions de l'association sur la période d'août à décembre 2010.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2010,
- décider le versement de la subvention complémentaire de 17 220,72 € à l'association Centre Culturel et Touristique du Vin, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION
DE PARTENARIAT 2010
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET
L'ASSOCIATION CENTRE
CULTUREL ET TOURISTIQUE DU
VIN

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par délégation par M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, chargé de l'emploi, du développement économique, de la recherche et de l'enseignement supérieur, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue à la Préfecture le.....

Et

L'association Centre Culturel et Touristique du Vin, représentée par M. Alain JUPPE, Président du Conseil d'Administration,

Exposé

Afin de doter les deux principales filières économiques de la région que sont le vin et le tourisme d'un équipement d'envergure, la Ville de Bordeaux a décidé de lancer le projet de création d'un Centre Culturel et Touristique du Vin avec le concours du Conseil Régional d'Aquitaine, du Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux, de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

L'association Centre Culturel et Touristique du Vin a été créée afin de mener à son terme le projet et apporter conseil et assistance au maître d'ouvrage tout au long du processus opérationnel.

Considérant

Afin de soutenir la réalisation des objectifs, la Ville de Bordeaux et l'association CCTV ont signé une convention en date du 29 avril 2010.

Une subvention de 55 547 € a été votée et versée pour les actions de l'association de décembre 2009 à juillet 2010

Après examen des divers montages juridico-financiers appropriés pour mener à bien cette opération, il a été convenu que la Ville soit maître d'ouvrage de ce futur équipement structurant tout en perpétuant la structure associative regroupant l'ensemble des partenaires du projet, dans un rôle de conseil à la maîtrise d'ouvrage lors du processus opérationnel.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Mise à disposition de moyens

Pour la période d'août à décembre 2010, le budget prévisionnel de l'association s'établit à 312 876,85 € TTC (annexé au présent avenant).

La participation complémentaire de la Ville aux actions de l'association CCTV pour la période ci-dessus énoncée sera de 17 220,72 €.

Cette participation pourrait être revue à la hausse dans le cas où l'un des partenaires territoriaux se désengageait du projet.

Article 2 : Mode de règlement

La subvention complémentaire de 17 220,72 € pour 2010 sera créditée au compte de l'association Centre Culturel et Touristique du Vin n° 13306 00160 00064463156 78, établissement Crédit Agricole d'Aquitaine, après signature de la présente convention.

Article 3 : Durée de validité

La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2010. Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention.

Article 4 :

Les autres articles de la convention signée le 29 avril 2010 restent inchangés.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'association Centre Culturel et Touristique du Vin,
Josy REIFFERS Adjoint au Maire	Alain JUPPÉ Président

DEPENSES AOUT - DECEMBRE 2010	MONTANT €			RECETTES AOUT - DECEMBRE 2010
	HT	TVA	TTC	
<i>Matériels et mobilier de bureau et informatique</i>	1 500,00	294	1 794,00	Subventions des membres fondateurs
<i>Achat études et prestations de services</i>				Conseil régional d'Aquitaine
<i>AMO Ingénierie Culture et Tourisme</i>	9 000,00	1 764,00	10 764,00	Conseil régional d'Aquitaine
<i>Etudes de programmation</i>	26 230,00	5 141,08	31 371,08	CUB
<i>Fournitures non stockables</i>	2 000,00	392	2 392,00	Mairie de Bordeaux
<i>Fournitures administratives</i>	4 500,00	882	5 382,00	CIVB
<i>Locations immobilières</i>	13 250,00		13 250,00	CCIB
				FEDER (% total)
<i>Entretien et réparation</i>	1 471,90	288,49	1 760,39	
<i>Assurances</i>	1 700,00		1 700,00	
<i>Documentations</i>	3 000,00	588	3 588,00	Subventions des membres associés
<i>Rémunérations intermédiaires et honoraires</i>				Conseil général de la Gironde
Cabinet comptable	1 500,00	294	1 794,00	Conseil général de la Gironde
Commissaire aux comptes				
<i>Communication et site</i>	5 750,00	1 127,00	6 877,00	
<i>Déplacements, missions et réceptions</i>	25 000,00		25 000,00	
<i>Frais postaux</i>	500	98	598	
<i>Téléphone et internet</i>	3 000,00	588	3 588,00	
<i>Taxes sur les salaires</i>	9 658,00		9 658,00	
<i>Salaires bruts</i>	134 462,60		134 462,60	
<i>Charges sociales</i>	56 151,98		56 151,98	
<i>Stagiaires</i>	1 668,00		1 668,00	
<i>Frais de banque</i>	1 077,79		1 077,79	
TOTAL DES CHARGES	301 420,27	11 456,57	312 876,85	TOTAL DES PRODUITS